

SERVICE D'ANIMATION SPIRITUELLE
ET D'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

PLAN TRIENNAL
DE PERFECTIONNEMENT

SEPTEMBRE 2001 À JUILLET 2004

Perfectionnement indispensable

Au cours des trois prochaines années scolaires, soit 2001-2002, 2002-2003 et 2003-2004, des activités visant le perfectionnement des animatrices et des animateurs de vie spirituelle et d'engagement communautaire seront mises en place. Durant ces trois années, le Ministère consacrera un budget spécial de 1,5 M\$ à ce perfectionnement.

Ce nouveau service exige que ses animatrices et ses animateurs possèdent des connaissances, des habiletés et des aptitudes particulières. Il importe que le Ministère et leurs gestionnaires les soutiennent le mieux possible à cet égard, de façon à ce qu'ils puissent accomplir adéquatement leur fonction.

Ce qui est particulier à ce service, c'est que un bon nombre des personnes à qui il est confié, à tout le moins durant les premières années de sa mise en place, sont des personnes affectées à l'animation pastorale catholique ou à l'animation religieuse protestante qui travaillent auprès des élèves depuis plusieurs années. Cette expérience comporte des avantages indéniables pour l'animation du nouveau service. Celui-ci présente toutefois des perspectives particulières qui commandent une mise à jour de certaines connaissances et de certaines pratiques. Le présent plan de perfectionnement sert précisément à favoriser la meilleure prise en charge possible du service par ces personnes et par les autres qui seront engagées pour animer le service sans provenir de l'animation pastorale ou religieuse et qui, elles aussi, auront besoin d'être habilitées à leur nouveau travail. Il faut mentionner que ce plan ne peut remplacer la formation initiale des futures animatrices et des futurs animateurs.

Destinataires et but

Le présent plan triennal est destiné principalement aux administratrices et aux administrateurs scolaires ainsi qu'aux responsables des affaires religieuses dans les commissions scolaires pour les aider à planifier et à organiser les activités de perfectionnement les plus appropriées à l'intention des personnes nommées animatrices ou animateurs de vie spirituelle et d'engagement communautaire.

Contenu

Les propositions contenues dans ce plan sont le reflet des principales attentes exprimées à l'occasion de consultations et de sessions effectuées par le Ministère. Elles tiennent compte également des perspectives tracées dans le cadre ministériel définissant le service. Elles consistent essentiellement en un ensemble de sessions et de cours universitaires variés qui nécessiteront l'établissement de concertations aux niveaux local, régional et national.

Les sessions prévues dans ce plan feront l'objet d'offres de service du Ministère et seront préparées en tenant compte de la réalité des milieux. Pour ce qui est des cours, ils seront organisés localement. À ce sujet, plusieurs universités ont déjà préparé des cours adaptés aux exigences du nouveau service. De plus, le Ministère a rencontré ces dernières afin de leur exprimer ses attentes quant à la nature des cours à offrir et les sensibiliser au fait qu'elles seront sollicitées par les commissions scolaires. Les crédits obtenus pourront être reconnus aux fins de l'obtention d'un diplôme de 1^{er} ou de 2^e cycle ou encore pour leur intégration à une formation de type microprogramme. Mentionnons qu'un microprogramme doit comporter au moins 9 crédits, ce qui est pris en compte dans ce plan.

Le contenu des cours et des sessions présentées dans ce plan ainsi que leurs modalités d'organisation peuvent être modifiés pour tenir compte des particularités locales. Les commissions scolaires peuvent également ajouter des activités non prévues, selon les besoins locaux. Toutefois, en 2001-2002 au secondaire et en 2002-2003 au primaire, le cours d'introduction décrit dans ces pages devra être offert en respectant les éléments de contenu principaux qui y sont énoncés. Le contenu des autres cours prévus dans ce plan, qui doit être déterminé localement, pourrait porter sur certains des aspects suivants :

- la notion de «laboratoire de vie» utilisée pour décrire le service;
- l'enracinement du service dans le programme de formation de l'école québécoise et dans les services complémentaires;
- l'approche centrée sur l'action : agir, relire, réinvestir;
- les activités liées à la vie spirituelle, celles liées à l'engagement communautaire et l'interrelation entre les deux;
- les principes de bases en animation et en relation d'aide auprès des élèves;
- l'importance de la contribution de l'école au développement global de l'élève (personne et citoyen) à travers le service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire;
- la nouvelle place de la religion dans le système scolaire québécois.

Par ailleurs, mentionnons que le Ministère pourrait modifier ou remplacer les activités prévues pour les deux dernières années du plan afin de tenir compte de besoins nouveaux. Le cas échéant, les commissions scolaires en seront informées.

Pour l'année 2001-2002, la portion la plus importante des fonds sera affectée au secondaire, puisque c'est là que le service est d'abord obligatoire. En fait, pour le primaire, seule une session destinée aux personnes qui seront affectées au service en 2002-2003 est prévue durant la première année. Durant les deux dernières années, la plus grande part des fonds pourra être affectée au primaire.

Le présent document comporte quatre parties :

- 1) Modalités de gestion de l'allocation.
- 2) Activités proposées pour l'année 2001-2002.
- 3) Activités proposées pour l'année 2002-2003.
- 4) Activités proposées pour l'année 2003-2004.

On trouvera également deux annexes. La première résume les activités proposées pour les trois années du plan de perfectionnement et la deuxième présente les barèmes qui ont servi à l'évaluation des coûts.

Pour toute question relative à l'administration de ce plan de perfectionnement durant l'année scolaire 2001-2002, veuillez contacter Monsieur Pierre Blanchette dont l'adresse internet est : pierre.blanchette@meq.gouv.qc.ca et le numéro de téléphone : (418) 644-1911.

1 MODALITÉS DE GESTION DE L'ALLOCATION

- Le financement du plan triennal de perfectionnement se fait à même l'allocation supplémentaire 30070 qui sert également, en 2001-2002, au financement de l'animation pastorale catholique et de l'animation religieuse protestante au primaire. Ces trois volets de l'allocation sont cependant gérés séparément.
 - Les règles budgétaires 2001-2002 prévoient que «en ce qui concerne le perfectionnement relatif au service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire, les modalités d'allocation seront basées sur des paramètres déterminés nationalement après consultation des commissions scolaires». Cette consultation étant faite, le Ministère détermine les modalités suivantes :
 - ~ La plus grosse partie des sommes allouées est gérée localement et les commissions scolaires reçoivent leur part en conséquence. Le Ministère gère le reste de l'allocation pour des activités nationales de perfectionnement comme des offres de service et le soutien à la production d'outils pédagogiques. Ainsi, pour les trois années du plan, le Ministère conserve respectivement 50 500.00\$, 26 000.00\$ et 26 00.00\$. Il remet aux commissions scolaires les sommes inutilisées, le cas échéant.
 - ~ Sous réserve de l'approbation des autorités concernées du Ministère, les sommes allouées pour chacune des trois années sont les suivantes :
 - 2001-2002 : 425 000.00\$
 - 2002-2003 : 567 500.00\$
 - 2003-2004 : 507 500.00\$
 - ~ Pour l'année scolaire 2001-2002, les commissions scolaires reçoivent *a priori* un montant basé sur les paramètres suivants :
 - les types d'activités contenues dans ce plan de perfectionnement et les barèmes énoncés à l'annexe 2;
 - un montant de 1500.00\$ aux commissions scolaires pour lesquelles les lieux de formation sont les moins accessibles et le personnel à perfectionner le plus dispersé;
 - 100% de l'effectif ÉTP* en animation pastorale déclaré dans Percos au 30 septembre 2000;
 - 75% ** de l'effectif ÉTP des chargés de pastorale déclaré dans la demande d'allocation 30071 du 30 septembre 2000.
- Pour les années 2002-2003 et 2003-2004, si nécessaire, le Ministère pourra réviser ces paramètres d'allocation.
- ~ La commission scolaire présente au Ministère un rapport annuel des activités de perfectionnement effectuées selon des modalités que le Ministère définira ultérieurement.
 - ~ La commission scolaire verse les sommes inutilisées au budget de perfectionnement de l'année suivante.

* ETP : équivalent temps plein

** Ce qui correspond au pourcentage de personnes se disant intéressées à animer le service, selon les données obtenues par le Ministère.

2 ACTIVITÉS PROPOSÉES POUR L'ANNÉE 2001-2002

SECONDAIRE	SECONDAIRE	SECONDAIRE	PRIMAIRE
COURS SEMI INTENSIF DE 3 CRÉDITS¹	COURS DE 3 CRÉDITS	SESSION DE TRANSITION	SESSION DE SENSIBILISATION
<p>À titre d'exemple, ce cours pourrait être donné sur six jours, durant les heures de travail, à raison de trois blocs de deux jours.</p> <p>Moment : Septembre 2001 à avril 2002.</p> <p>Contenu : Notamment les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - définition de la vie spirituelle et de l'engagement communautaire ainsi que les liens entre les deux notions; - rôle d'accompagnement de l'animatrice ou de l'animateur et importance du respect de l'élève; - façons de prendre en compte les croyances, les convictions ou la foi des élèves, de même que les siennes propres, dans le respect des libertés de conscience et de religion. <p>Financement :</p> <p>La commission scolaire rembourse les frais suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - frais de cours réussis (3 crédits). - autres frais, selon les politiques locales. <p>Coût approximatif : 158 000\$</p> <p>Gestion : Locale avec concertation régionale.</p>	<p>Les modalités d'organisation du cours sont déterminées localement.</p> <p>Moment : Janvier 2002 à août 2002.</p> <p>Contenu : Déterminé par l'employeur et l'employé, mais compatible avec le travail d'animation spirituelle et d'engagement communautaire.</p> <p>Financement :</p> <p>La commission scolaire rembourse les frais suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - frais de cours réussis (3 crédits). - autres frais, selon les politiques locales. <p>Coût approximatif : 68 000\$</p> <p>Gestion : Locale avec concertation régionale.</p>	<p>Session de deux jours.</p> <p>Moment : Janvier 2002 à mars 2002.</p> <p>Contenu : Poursuite du processus personnel d'appropriation du service au regard, notamment, des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'identité de l'animateur; - les pratiques et les attitudes à abandonner; - les acquis à transférer; - les aptitudes à développer. <p>Financement :</p> <p>Le Ministère rembourse les frais suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - frais et honoraires des personnes-ressources. <p>La commission scolaire rembourse les frais suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - autres frais, selon les politiques locales. <p>Coût approximatif : 30 000\$</p> <p>Gestion : Offre de service avec concertation régionale.</p>	<p>Session de deux jours pour les personnes qui seront affectées au service.</p> <p>Moment : Mai 2002 à août 2002.</p> <p>Contenu : Notamment les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - clarification des notions de vie spirituelle et d'engagement communautaire; - enracinement du service dans la réalité de l'école primaire; - particularités du nouveau service par rapport aux services offerts antérieurement. <p>Financement :</p> <p>Le Ministère rembourse les frais suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - frais et honoraires des personnes-ressources. <p>La commission scolaire rembourse les frais suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - autres frais, selon les politiques locales. <p>Coût : 79 000\$</p> <p>Gestion : Offre de service avec concertation régionale.</p>

¹ Un maximum de neuf crédits obtenus peuvent être remboursés par animatrice ou animateur du secondaire à l'emploi d'une commission scolaire au cours des trois années du plan de perfectionnement.

3 ACTIVITÉS PROPOSÉES POUR L'ANNÉE 2002-2003

SECONDAIRE	SECONDAIRE	PRIMAIRE	PRIMAIRE
COURS DE 3 CRÉDITS	SESSION DE DÉVELOPPEMENT PÉDAGOGIQUE	COURS SEMI INTENSIF DE 3 CRÉDITS²	SESSION DE TRANSITION
<p>Les modalités d'organisation du cours sont déterminées localement.</p> <p>Moment : Juillet 2002 à août 2003.</p> <p>Contenu : Déterminé par l'employeur et l'employé, mais compatible avec le travail d'animation spirituelle et d'engagement communautaire.</p> <p>Financement :</p> <p>La commission scolaire rembourse les frais suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - frais de cours réussis (3 crédits). - autres frais, selon les politiques locales. <p>Coût approximatif : 68 000\$</p> <p>Gestion : Locale avec concertation régionale.</p>	<p>Session de un jour.</p> <p>Moment : Septembre 2002 à novembre 2002.</p> <p>Contenu : Notamment les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - amélioration des compétences pédagogiques en animation de la vie spirituelle et de l'engagement communautaire; - préparation d'activités inspirées d'outils pédagogiques appropriés et de la pratique des animatrices et des animateurs. <p>Financement :</p> <p>Le Ministère rembourse les frais suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - frais et honoraires des personnes-ressources. <p>La commission scolaire rembourse les frais suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - autres frais, selon les politiques locales. <p>Coût approximatif : 5 000\$</p> <p>Gestion : Offre de service avec concertation régionale.</p>	<p>À titre d'exemple, ce cours pourrait être donné sur six jours, durant les heures de travail, à raison de trois blocs de deux jours.</p> <p>Moment : Août 2002 à décembre 2002.</p> <p>Contenu : Notamment les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - définition de la vie spirituelle et de l'engagement communautaire ainsi que les liens entre les deux notions; - façons de prendre en compte les croyances, les convictions ou la foi des élèves, de même que les siennes propres, dans le respect des libertés de conscience et de religion; - rôle d'accompagnement de l'animatrice ou de l'animateur. <p>Financement :</p> <p>La commission scolaire rembourse les frais suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - frais de cours réussis (3 crédits). - autres frais, selon les politiques locales. <p>Coût approximatif : 416 000\$</p> <p>Gestion : Locale avec concertation régionale.</p>	<p>Session de un jour.</p> <p>Moment : Janvier – février 2003.</p> <p>Contenu : Poursuite du processus personnel d'appropriation du service au regard, notamment, des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'identité de l'animateur; - les pratiques et les attitudes à abandonner; - les acquis à transférer; - les aptitudes à développer. <p>Financement :</p> <p>Le Ministère rembourse les frais suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - frais et honoraires des personnes-ressources. <p>La commission scolaire rembourse les frais suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - autres frais, selon les politiques locales. <p>Coût approximatif : 13 000\$</p> <p>Gestion : Offre de service avec concertation régionale.</p>

² Un maximum de neuf crédits obtenus peuvent être remboursés par animatrice ou animateur du primaire à l'emploi d'une commission scolaire au cours des trois années du plan de perfectionnement.

4 ACTIVITÉS PROPOSÉES POUR L'ANNÉE 2003-2004

SECONDAIRE	PRIMAIRE	PRIMAIRE
<p>SESSION DE DÉVELOPPEMENT PÉDAGOGIQUE</p> <hr/> <p>Session de un jour.</p> <p>Moment : Septembre 2003 à novembre 2003.</p> <p>Contenu : Notamment les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - amélioration des compétences pédagogiques en animation de la vie spirituelle et de l'engagement communautaire; - préparation d'activités inspirées d'outils pédagogiques appropriés et de la pratique des animatrices et des animateurs. <p>Financement :</p> <p>Le Ministère rembourse les frais suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - frais et honoraires des personnes-ressources. <p>La commission scolaire rembourse les frais suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - autres frais, selon les politiques locales. <p>Coût approximatif : 5 000\$</p> <p>Gestion : Offre de service avec concertation régionale.</p>	<p>DEUX COURS DE 3 CRÉDITS CHACUN</p> <hr/> <p>Les modalités d'organisation de ces cours sont déterminées localement.</p> <p>Moment : Juillet 2003 à juin 2004.</p> <p>Contenu : Déterminé par l'employeur et l'employé, mais compatible avec le travail d'animation spirituelle et d'engagement communautaire.</p> <p>Financement :</p> <p>La commission scolaire rembourse les frais suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - frais de cours réussis (6 crédits). - autres frais, selon les politiques locales. <p>Coût approximatif : 358 000\$</p> <p>Gestion : Locale avec concertation régionale.</p>	<p>SESSION D'ENRACINEMENT SCOLAIRE</p> <hr/> <p>Session de deux jours.</p> <p>Moment : Août 2003 à octobre 2003.</p> <p>Contenu : À la lumière de l'expérience acquise durant l'année et de la réalité de l'école, notamment,</p> <ul style="list-style-type: none"> - examiner les liens de concertation et de collaboration tissés avec les membres de l'équipe-école et les partenaires de la communauté; - examiner les points d'ancrage avec la réalité de l'école (projet éducatif, programmes de services complémentaires, insertion dans l'horaire, etc.); - rechercher des moyens d'améliorer les aspects qui posent davantage problème. <p>Financement :</p> <p>Le Ministère rembourse les frais suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - frais pour les personnes-ressources. <p>La commission scolaire rembourse les frais suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - autres frais, selon les politiques locales. <p>Coût approximatif : 79 000\$</p> <p>Gestion : Offre de service avec concertation régionale.</p>

RÉSUMÉ DU PLAN TRIENNAL DE PERFECTIONNEMENT

	Première année : 2001 – 2002	Deuxième année : 2002 – 2003	Troisième année : 2003 - 2004
SECONDAIRE	Cours universitaires – paiement d'un maximum de 9 crédits obtenus entre juillet 2001 et juin 2004		
	➤ Cours semi intensif de 3 crédits (septembre 2001 à avril 2002) (Frais de cours réussis et autres frais, selon les politiques locales) 158 000\$	➤ Cours de 3 crédits (juillet 2002 à août 2003) (Frais de cours réussis des animatrices et des animateurs) 68 000\$	
	➤ Cours de 3 crédits (janvier 2002 à août 2002) (Frais de cours réussis des animatrices et des animateurs) 68 000\$		
	➤ Session de transition de 2 jours (janvier 2002 à mars 2002) (Frais encourus, selon les politiques locales) 30 000\$	➤ Session de développement pédagogique de 1 jour (septembre 2002 à novembre 2002) (Frais encourus, selon les politiques locales) 5 000\$	➤ Session de développement pédagogique de 1 jour (septembre 2003 à novembre 2003) (Frais encourus, selon les politiques locales) 5 000\$
PRIMAIRE	Cours universitaires – paiement d'un maximum de 9 crédits obtenus entre juillet 2001 et juin 2004		
		➤ Cours semi intensif de 3 crédits (août 2002 à décembre 2002) (Frais de cours réussis et autres frais, selon les politiques locales) 416 000\$	➤ Deux cours de 3 crédits chacun (juillet 2003 à juin 2004) (Frais de cours réussis des animatrices et des animateurs) 358 000\$
	➤ Session de sensibilisation de 2 jours (mai 2002 à août 2002) (Frais encourus, selon les politiques locales) 79 000\$	➤ Session de transition de 1 jour (janvier – février 2003) (Frais encourus, selon les politiques locales) 13 000\$	➤ Session d'enracinement scolaire de 2 jours (août 2003 à octobre 2003) (Frais encourus, selon les politiques locales) 79 000\$
PRIMAIRE-SECONDAIRE	- Outils pédagogiques (géré par le MEQ) 16 000\$ - Frais des personnes-ressources – offres de service (géré par le MEQ) 34 500\$ - Montant spécial pour certaines C. S. 39 500\$	- Outils pédagogiques (géré par le MEQ) 9 000\$ - Frais des personnes-ressources – offres de service (géré par le MEQ) 17 000\$ - Montant spécial pour certaines C. S. 39 500\$	- Frais des personnes-ressources – offres de service (géré par le MEQ) 26 000\$ - Montant spécial pour certaines C. S. 39 500\$
	Première année : 425 000\$	Deuxième année : 567 500\$	Troisième année : 507 500\$

BARÈMES UTILISÉS POUR ÉVALUER LES COÛTS

Ces barèmes ont été utilisés à des fins de distribution objective des sommes allouées. Selon les pratiques propres à chaque commission scolaire, des barèmes différents pourront être appliqués.

OBJETS	COÛTS
Frais de coucher	85,00\$ par nuit. (Remboursement d'un coucher, dans le cas d'une activité de deux jours seulement.)
Frais de repas	46,25\$ par jour : - 10,40\$ par jour pour le déjeuner. - 14,30\$ par jour pour le dîner. - 21,55\$ par jour pour le souper. (Dans le cas d'une activité de deux jours, remboursement de quatre repas et d'un coucher pour les personnes dont le lieu de travail est à 75 kilomètres et plus du lieu de formation donnée dans leur région ainsi que le remboursement de deux dîners pour les autres.)
Frais d'offres de service	575,00\$ par jour - 500,00\$ par jour pour les personnes-ressources. - 75,00\$ par jour pour la location des locaux.
Frais de transport	Les frais de transport n'ont pas été considérés.
Cours universitaires	65,00\$ par crédit.
Personnel d'animation au primaire	- 75% du nombre d'animatrices et d'animateurs du primaire : 913. - Environ 457 personnes dont le lieu de travail sera à plus de 75 kilomètres du lieu de formation.
Personnel d'animation au secondaire	- 100% du nombre d'animatrices et d'animateurs du secondaire : 345. - Environ 173 personnes dont le lieu de travail sera à plus de 75 kilomètres du lieu de formation.